



Refus colis abîmé, délais de réexpédition du vendeur ?

Par **Spady**, le **17/09/2015** à **00:50**

Bonjour à tous,

En date du 12/08/2015, je reçois mon colis commandé sur internet mais celui-ci étant très abîmé je le refuse, il repart donc chez le vendeur.

Le 15/08, je l'informe de mon souhait de rétractation et demande donc un remboursement.

Le vendeur m'enverra un e-mail me précisant que le produit ayant subi des transformations à ma demande, celui-ci ne pourrait être remboursé mais qu'il allait être réexpédié.

Nous sommes aujourd'hui le 17/09 et toujours pas de colis...

Quelles sont ses obligations concernant le délai de réexpédition ?

De plus, en consultant son site, je m'aperçois que le produit n'est plus disponible à la vente...

Je souhaite une nouvelle fois me faire rembourser.

Compte tenu de tous ces éléments, si j'en fait la demande, est-il dans l'obligation de le faire ou pas ?

Quelles démarches dois-je entreprendre ?

Merci pour vos réponses